

Simonette Gaz acide

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Simonette Gaz acide
Autres moyens d'identification	Gaz acide, gaz acide brut, gaz acide
Famille du produit	Gaz produit
Usage recommandé	Traiter les matières premières. Matière première de l'usine à gaz.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Keyera Corp. Suite 200, The Ampersand, West Tower 144 - 4th Avenue SW Calgary, Alberta T2P 3N4
Numéro de téléphone d'urgence	Keyera Corp., 1-403-205-8300, (24 hr)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Gaz inflammables - catégorie 1; Asphyxiants simples - catégorie 1; Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4; Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 4; Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 1; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :
Gaz extrêmement inflammable.
Mortel par inhalation.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.
Toxique pour les organismes aquatiques.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'éclairage antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer gaz, vapeurs.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire (un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) approuvé NIOSH ou un appareil de protection respiratoire à approvisionnement d'air).

Identificateur du produit :	Simonette Gaz acide
Date de préparation :	le 09 octobre, 2024
Date de la plus récente version révisée :	le 09 octobre, 2024

Simonette Gaz acide

Intervention :

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

En cas d'incendie : Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Stockage :

Stocker conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

APERÇU DES URGENCES:

GAZ INFLAMMABLE. Extrêmement inflammable. Peut former des mélanges gaz-air inflammables / explosifs. Des charges électrostatiques peuvent être générées lors de la manipulation. Les décharges électrostatiques peuvent provoquer un incendie.

CONTIENT DU SULFURE D'HYDROGÈNE. Le produit peut contenir des quantités importantes d'hydrogène sulfuré dissous. Le H₂S a un large éventail d'effets dépendant de la concentration dans l'air et de la durée d'exposition: seuil d'odeur de 0,02 ppm, odeur d'œufs pourris; 10 ppm irritation des yeux et des voies respiratoires; 100 ppm de toux, maux de tête, vertiges, nausées, irritation des yeux, perte de l'odorat en quelques minutes; Oedème pulmonaire potentiel de 200 ppm après > 20-30 minutes; Perte de conscience de 500 ppm après de courtes expositions, possibilité d'arrêt respiratoire; Perte de conscience immédiate > 1000 ppm, peut entraîner la mort rapidement, une réanimation cardio-respiratoire rapide peut être nécessaire. Ne comptez pas sur votre odorat pour vous prévenir. H₂S provoque une fatigue olfactive rapide (perte d'odorat). Il n'y a aucune preuve que H₂S s'accumule dans les tissus corporels après une exposition répétée.

Commentaires sur l'hygiène générale:

Ne pas manger, boire ou stocker de la nourriture dans les zones de travail.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Nitrogen	7727-37-9	0.01 - 0.10	Indisponible
Gaz carbonique	124-38-9	54.00 - 55.00	Gaz acide carbonique
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	45.00 - 46.00	Hydruure de soufre, gaz acide
Méthane	74-82-8	0.01 - 0.10	Hydruure de méthyle
Éthane	74-84-0	0.01 - 0.10	Hydruure d'éthyle
Propane	74-98-6	0.01 - 0.10	Hydruure de propyle
Isobutane	75-28-5	0.01 - 0.10	2-méthylpropane
n-Butane	106-97-8	0.01 - 0.10	Butyle hydruure
Isopentane	78-78-4	Trace	2-méthylbutane
n-Pentane	109-66-0	Trace	Hydruure de pentyle
Hexanes	110-54-3	Trace	Indisponible
Heptanes+	142-82-5	0.01 - 0.10	Indisponible

Identificateur du produit : Simonette Gaz acide

Date de préparation : le 09 octobre, 2024

Date de la plus récente version révisée : le 09 octobre, 2024

Simonette Gaz acide

Notes

Concentrations sont exprimées en % volume/volume.

CONTIENT DU SULFURE D'HYDROGÈNE: TOXIQUE PAR INHALATION

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

CONTIENT DU SULFURE D'HYDROGÈNE. En cas de manque d'oxygène : prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié). Transporter à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire.

Contact avec la peau

En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Gaz liquéfiée :

Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Demander immédiatement un avis médical ou consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux

En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Gaz liquéfiée :

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin et suivre leurs conseils.

Ingestion

Pas une voie d'exposition probable.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas d'inhalation :

CONTIENT DU SULFURE D'HYDROGÈNE. Le sulfure d'hydrogène est extrêmement toxique. Le H₂S a un large éventail d'effets dépendant de la concentration dans l'air et de la durée d'exposition: seuil d'odeur de 0,02 ppm, odeur d'œufs pourris; 10 ppm irritation des yeux et des voies respiratoires; 100 ppm de toux, maux de tête, vertiges, nausée, irritation des yeux, perte de l'odorat en quelques minutes, risque d'œdème pulmonaire de 200 ppm après > 20-30 minutes; Perte de conscience de 500 ppm après de courtes expositions, possibilité d'arrêt respiratoire; Perte de conscience immédiate > 1000 ppm, peut entraîner la mort rapidement, une réanimation cardio-respiratoire rapide peut être nécessaire. Ne comptez pas sur votre odorat pour vous prévenir. H₂S provoque une fatigue olfactive rapide (perte d'odorat). Il n'y a aucune preuve que H₂S s'accumule dans les tissus corporels après une exposition répétée.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Instructions particulières

Traiter symptomatiquement. SNC asphyxiant. Peut provoquer une rhinite, une bronchite et occasionnellement un œdème pulmonaire après une exposition sévère. Considérer l'oxygénothérapie. Consultez un centre antipoison pour obtenir des conseils.

Simonette Gaz acide

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Petit feu : Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

N'utilisez pas d'eau dans un ruisseau ou un jet.

Dangers spécifiques du produit

CONTIENT DU SULFURE D'HYDROGÈNE: TOXIQUE PAR INHALATION. Gaz inflammable. Peut facilement s'enflammer. Peut facilement former des mélanges explosifs avec l'air à la température ambiante. Les vapeurs peuvent s'accumuler en quantités dangereuses dans les zones basses, en particulier dans les espaces confinés (puisards, drains, égouts), entraînant un risque d'incendie et / ou de danger pour la santé.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome. Arrêtez la fuite / la source avant d'essayer d'éteindre le feu. Le produit pourrait former un mélange explosif et se rallumer. Si la fuite / source ne peut pas être arrêtée, laissez le feu s'éteindre de lui-même.

Porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Ne pas utiliser d'appareils électriques. Ventiler la zone contaminée à fond. Fermer les fuites, si possible, sans risque personnel. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Avant d'entrer, surtout dans les espaces clos, vérifier l'atmosphère avec un moniteur approprié. Tout le personnel impliqué dans le confinement et le nettoyage doit porter l'équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ventiler la zone afin de prévenir l'accumulation de gaz, surtout dans les espaces clos. Éliminer ou éliminer Garder hors des zones basses; les vapeurs dégagées peuvent être plus lourdes que l'air et peuvent circuler sur le sol ou s'accumuler dans les égouts, les sous-sols ou les réservoirs.

Autres informations

Signaler les fuites / déversements aux autorités locales responsables de la santé, de la sécurité et de l'environnement, selon les besoins.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter le dégagement non contrôlé du produit. Éliminer la chaleur et les sources d'ignition comme les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les décharges d'électricité statique. Installer des affiches « Défense de fumer ». Mettre à la masse et à la terre les équipements. Les

Identificateur du produit : Simonette Gaz acide
Date de préparation : le 09 octobre, 2024
Date de la plus récente version révisée : le 09 octobre, 2024

Simonette Gaz acide

pincettes de mise à la terre doivent être en contact avec le métal nu. Vérifier s'il y a un manque d'oxygène dans la zone de travail. En cas d'utilisation dans un espace clos, vérifier s'il y a un manque d'oxygène avant l'entrée du travailleur et pendant l'exécution des travaux. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. En cas de déversement ou de fuite, quitter immédiatement la zone, utiliser un appareil de protection respiratoire à évacuation si la situation le justifie. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. NE pénétrez PAS dans des espaces confinés (citernes, bateaux, etc.) sans utiliser une protection fournie contre la ventilation ou un appareil de protection respiratoire autonome.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé, à l'écart de toute source d'ignition. Évitez de stocker dans des espaces confinés ou à proximité de matières incompatibles, oxydants ou de matières propices à la combustion.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Nom chimique						
Gaz carbonique	5000 ppm	15000 ppm				
Sulfure d'hydrogène	1 ppm	5 ppm		20 ppm		
Méthane	Non établie					
Éthane	Non établie					
Propane	1000 ppm					
Isobutane		1000 ppm				
n-Butane		1000 ppm	800 ppm			
Isopentane	600 ppm					
n-Pentane	1000 ppm		1000 ppm			
Hexanes	50 ppm Peau		500 ppm			
Heptanes+	400 ppm	500 ppm	500 ppm			

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source et une ventilation générale, au besoin, afin de maintenir les niveaux d'oxygène dans l'air à un minimum de 18 %. Si les pratiques de ventilation en vigueur ne permettent pas de maintenir les concentrations en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition établies, des mesures de contrôle d'ingénierie supplémentaires peuvent être nécessaires. Utiliser des systèmes de ventilation ne produisant pas d'étincelles, de l'équipement antidéflagrant approuvé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Contrôler les décharges d'électricité statique, en outre par la mise à la terre de l'équipement.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Non requis si le produit est utilisé selon les directives. Le produit peut causer des engelures.

Protection de la peau

Non requis, si le produit est utilisé selon les directives.

Protection des voies respiratoires

Pour les situations de routine où une exposition potentielle à des vapeurs nocives est une possibilité: utilisez un programme de protection respiratoire approprié qui respecte les exigences de l'appareil de protection respiratoire approuvées par le 29 CFR 1910.134 et approuvées par OSHA, chaque fois que les conditions du lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur.

Simonette Gaz acide

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Gaz incolore.
Odeur	Hydrocarbure, très forte odeur d'oeuf pourri
Seuil olfactif	0.008 - 1 ppm (Sulfure d'hydrogène) (détection et identification)
Point de fusion/Point de congélation	Sans objet (fusion); Sans objet (congélation)
Inflammabilité (solides et gaz)	Gaz extrêmement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	<= 45% (Sulfure d'hydrogène) (supérieure); >= 4.3% (Sulfure d'hydrogène) (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	< 1.0
Solubilité	Pratiquement insoluble dans l'eau
Température d'auto-inflammation	232 °C (estimé) (Sulfure d'hydrogène)
Température de décomposition	Pas disponible
Autres informations	
État physique	Gazeux
Formule moléculaire	Pas disponible
Poids moléculaire	39 g/mol (calculé)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Peut former un mélange explosif au contact de l'air.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).
Corrosif pour : acier ordinaire, cuivre, et d'autres métaux.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux ne devraient pas se former lors d'un stockage normal.

Simonette Gaz acide

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact oculaire.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Gaz carbonique	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
Sulfure d'hydrogène	444 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	Pas disponible	Pas disponible
Méthane	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
Éthane	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
Propane	> 800000 ppm (rat) (30 minutes d'exposition)	Pas disponible	Pas disponible
Isobutane	368000 mg/kg (souris mâle) (4 heures d'exposition) (vapeur)	> 5000 mg/kg	> 5000 mg/kg
n-Butane	658 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	Pas disponible	Pas disponible
Isopentane	140000 ppm (souris) (2 heures d'exposition) (vapeur)	> 2000 mg/kg (rat)	Pas disponible
n-Pentane	6106 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	> 2000 mg/kg (rat)	Pas disponible
Hexanes	73680 ppm (rat) (4 heures d'exposition) (vapeur)	32290 mg/kg (rat mâle)	> 3295 mg/kg (lapin)
Heptanes+	~ 25000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	> 15000 mg/kg (rat)	Pas disponible

Corrosion/Irritation cutanée

Irritant pour la peau, peut également irriter les muqueuses.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Irritant de contact, irritant pour les muqueuses humides des yeux et des voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure rougeur, gonflement, douleur, larmoiement et vision trouble ou trouble.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

CONTIENT DU SULFURE D'HYDROGÈNE! Les effets d'une exposition à court terme peuvent inclure une dépression du système nerveux central, entraînant des vertiges, des étourdissements, des maux de tête, des nausées ou une perte de conscience. Une exposition prolongée peut entraîner la mort par asphyxie ou des effets toxiques de l'hydrogène sulfuré. Une concentration élevée peut déplacer l'oxygène dans l'air. Si moins d'oxygène est disponible pour respirer, des symptômes tels qu'une respiration rapide, un rythme cardiaque rapide, une maladresse, des troubles émotionnels et de la fatigue peuvent en résulter. Comme moins d'oxygène devient disponible, des nausées et des vomissements, un effondrement, des convulsions, un coma et la mort peuvent survenir. Les symptômes surviennent plus rapidement avec l'effort physique. Le manque d'oxygène peut causer des dommages permanents aux organes, notamment au cerveau et au cœur. TOXIQUE PAR INHALATION.

Absorption par la peau

Ce n'est normalement pas une voie d'exposition attendue. IRRITANT DE LA PEAU.

Ingestion

Pas une voie d'exposition attendue.

Simonette Gaz acide

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Ne devrait pas causer de dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas un sensibilisant cutané. CONTIENT DU SULFURE D'HYDROGÈNE. Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter l'inhalation.

Cancérogénicité

N'est pas réputé cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Les matières en général ne devraient pas causer de dommages. Le matériel en général ne devrait pas avoir d'effets tératogènes ni embryotoxiques. N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

Fonction sexuelle et la fertilité

Les matières en général ne devraient pas causer de dommages. Le matériau en général ne devrait pas avoir d'effets toxiques sur la reproduction.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les matières en général ne devraient pas causer de dommages. Le matériel en général ne devrait pas produire d'effets mutagènes.

Effets d'interaction

Ne devrait pas être un danger.

Autres informations

CONTIENT DU SULFURE D'HYDROGÈNE. Le H₂S a un large éventail d'effets dépendant de la concentration dans l'air et de la durée d'exposition: seuil d'odeur de 0,02 ppm, odeur d'œufs pourris; 10 ppm irritation des yeux et des voies respiratoires; 100 ppm de toux, maux de tête, vertiges, nausées, irritation des yeux, perte de l'odorat en quelques minutes; Oedème pulmonaire potentiel de 200 ppm après > 20-30 minutes; Perte de conscience de 500 ppm après de courtes expositions, possibilité d'arrêt respiratoire; Perte de conscience immédiate > 1000 ppm, peut entraîner la mort rapidement, une réanimation cardio-respiratoire rapide peut être nécessaire. Ne comptez pas sur votre odorat pour vous prévenir. H₂S provoque une fatigue olfactive rapide (perte d'odorat). Il n'y a aucune preuve que H₂S s'accumule dans les tissus corporels après une exposition répétée.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nocif pour la vie aquatique, les animaux, les oiseaux.

Persistance et dégradation

Aucun ingrédient de ce produit ou de ses produits de dégradation n'est reconnu comme élément très persistant.

Simonette Gaz acide

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit et ses produits de dégradation ne sont pas reconnus comme éléments bioaccumulables.

Mobilité dans le sol

Si elles sont libérées, ces matières se déplaceront rapidement dans l'environnement.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Material Disposal:

Ne pas décharger dans des zones où il existe un risque de formation d'un mélange explosif avec l'air.

Législation locale:

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales ou nationales et doivent être respectées.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	1971	GAZ COMPRIMÉ, TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A.	2.1	Pas applicable
DOT É.-U	1971	GAZ COMPRIMÉ, TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A.	2.1	Pas applicable

Précautions spéciales Veuillez noter : CONTIENT DU SULFURE D'HYDROGÈNE: TOXIQUE PAR INHALATION.

Autres informations La classe de transport et le groupe d'emballage attribués sont basés sur les propriétés physiques générales et la composition du ou des matériaux testés.

Preuve de classification de marchandises dangereuses

Date de la classification	le 09 octobre, 2024
Appellation technique	GAZ COMPRIMÉ, TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A.
Classification	2.3 (2.1)
Méthode de classification	Analyse réalisée par Bureau Veritas Canada

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA **Santé - 4** **Inflammabilité - 4** **Instabilité - 0**

FDS préparée par Bureau Veritas Canada
Numéro de téléphone 1-800-386-7247

Identificateur du produit : Simonette Gaz acide
Date de préparation : le 09 octobre, 2024
Date de la plus récente version révisée : le 09 octobre, 2024

Simonette Gaz acide

Date de préparation le 09 octobre, 2024
Date de la plus récente version révisée le 09 octobre, 2024

Indicateurs de révision N'est pas applicable

Signification des abréviations ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis
RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database.
Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Avis Cette FDS fournit des informations sur la sécurité et a été élaborée pour les employés, les clients et les agents Keyera Partnership à partir des données obtenues à partir des échantillons soumis pour analyse. Les informations peuvent ne pas être valides ou complètes si le produit ou le matériau est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou matériaux, ou dans tout processus. Ces informations sont destinées à un usage normal raisonnable et aux pratiques recommandées, et à souligner les dangers potentiels qui peuvent être inhérents à la nature du produit ou du matériau. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues, il est entendu que Bureau Veritas Canada ne donne aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations et n'assume aucune responsabilité pour tout dommage ou perte subi à la suite de toute inexactitude ou incomplétude. Ces informations sont considérées comme aussi précises que possible, à la date de leur préparation. Le lecteur est invité à contacter Keyera Partnership à l'adresse indiquée pour s'assurer que l'information est à jour ou pour obtenir de plus amples informations liées à une utilisation inhabituelle ou autre.

Échantillon(s) représentatif de la FDS :
Simonette 09-06-063-25-W5M Gaz acide humide